

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Une-fermeture-de-Fessenheim-au-prix-de-quelles>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Une fermeture de Fessenheim... au prix de quelles concessions ?**

5 avril 2017

Une fermeture de Fessenheim... au prix de quelles concessions ?

Selon le Canard Enchaîné, le conseil d'administration d'EDF pourrait se prononcer jeudi 6 avril sur la fermeture de Fessenheim. Une décision qui n'a que trop tardé et a été assortie de bien trop de cadeaux faits à EDF.

La fin d'un feuilleton grotesque et scandaleux ?

Le conseil d'administration d'EDF consentirait donc enfin à entériner la fermeture de Fessenheim, après avoir obtenu du gouvernement des concessions importantes (pas d'arrêt du réacteur Paluel 2, pourtant gravement endommagé par la chute d'un générateur de vapeur de 460 tonnes ; trois ans de délai pour le chantier de l'EPR de Flamanville, pourtant plombé par les retards, malfaçons et scandales ; énorme indemnité financière).

En effet, 465 millions d'euros seront prélevés sur l'argent du contribuable pour alimenter le puits sans fond de la dette d'EDF, sans qu'il soit question de reconversion des travailleurs. L'entreprise sera dédommée pour la fermeture d'une centrale non rentable, qui cumule les pannes et ne fonctionne même plus actuellement ! Rappelons que le réacteur n°1 de Fessenheim est à l'arrêt suite à la détection d'une fuite et que le réacteur n°2, arrêté depuis juin 2016 et équipé d'un générateur de vapeur suspect, n'est toujours pas autorisé à redémarrer.

Enfin, est-il acceptable d'indemniser EDF pour l'arrêt d'une centrale qui a atteint sa fin de vie ? Depuis mars 2017, les réacteurs ont passé les 40 ans ; or l'Autorité de sûreté elle-même exprime des réserves à l'idée de dépasser cette durée de fonctionnement. Ce chantage augure mal de la mise en œuvre de la « réduction de la part du nucléaire ».

Fermeture de Fessenheim contre démarrage de l'EPR de Flamanville : le « deal » inacceptable

Le Réseau "Sortir du nucléaire" sera particulièrement vigilant concernant l'issue de cette réunion et le décret qui sera adopté par la suite par Ségolène Royal. Si le gouvernement se décide à appliquer ce à quoi il s'est engagé, il lui sera encore possible de publier un acte abrogeant d'ici à la fin du mandat

présidentiel l'autorisation d'exploitation de la centrale.

Mais s'il se confirme, [comme l'annonce le Parisien](#), que tout pouvoir doit être voté à Jean-Bernard Lévy, PDG d'EDF, pour fixer lui-même la date de fermeture, le gouvernement cèdera-t-il une nouvelle fois en laissant fixer cette échéance à 2018, date présumée de mise en service de l'EPR de Flamanville ?

Pire, le chantage du PDG d'EDF ira-t-il jusqu'à obtenir qu'aucune date ne soit fixée et que le sort de Fessenheim soit entièrement conditionné au démarrage de Flamanville, quitte à repousser l'arrêt à une date indéterminée ? Fessenheim devrait-elle donc continuer à fonctionner si, au vu des défauts inacceptables de la cuve de l'EPR, celui-ci n'est pas autorisé à démarrer ? Et pire encore, le PDG d'EDF se réserverait-il la possibilité de rediscuter cette fermeture avec un gouvernement qui lui serait favorable ?

L'État, actionnaire à 85% d'EDF et pourtant garant de l'intérêt général, accepterait-il donc de se laisser réduire à un rôle de payeur sans influence sur la politique énergétique, ses représentants ne pouvant même pas s'exprimer ?

Vieillissante, plombée par les pannes, équipée d'enceinte de confinement trop petites [1] et située en zone sismique et en contrebas du grand canal d'Alsace, Fessenheim doit être fermée immédiatement, pour des raisons de sécurité évidentes. Ce sont les populations qui risquent de faire les frais des marchandages d'EDF !

Contacts presse :

Philippe Lambersens - 06 83 53 89 82

André Hatz (pour Stop Fessenheim) - 06 82 02 69 79

Notes

[1] Comme exposé dans l'ouvrage [La farce cachée du nucléaire](#), documents internes à EDF à l'appui, les enceintes de confinement de Fessenheim sont d'une taille insuffisante, si bien que leur pression de dimensionnement est inférieure à la pression qui pourrait être atteinte lors de l'accident de référence. En cas d'accident, elles ne seraient donc pas en mesure d'assurer correctement leur rôle de confinement de la radioactivité.